



# Assemblée générale

Distr. limitée  
29 octobre 2009  
Français  
Original : anglais

## Soixante-quatrième session

### Deuxième Commission

Point 55 a) de l'ordre du jour

#### **Mondialisation et interdépendance : rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance**

#### **Soudan\* : projet de résolution**

#### **Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par l'Organisation des Nations Unies, notamment la Déclaration du Millénaire<sup>1</sup> et le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>2</sup>, ainsi que les dispositions pertinentes de ses résolutions,

*Réaffirmant* sa résolution 62/208 du 19 décembre 2007, intitulée « Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies », dans laquelle elle constate que les pays en développement à revenu intermédiaire doivent encore surmonter des difficultés non négligeables dans la lutte contre la pauvreté et que leurs efforts sur ce terrain doivent être soutenus pour que les progrès soient définitivement acquis, notamment grâce au concours apporté à l'élaboration effective de politiques générales de coopération,

*Rappelant* sa résolution 63/233 du 19 décembre 2008,

*Soulignant* que les pays à revenu intermédiaire doivent assumer la responsabilité première de leur développement et que leurs efforts doivent être complétés par des programmes, mesures et politiques mondiaux qui concourent à élargir leurs possibilités de développement, tout en tenant compte de la situation propre à chaque pays,

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

<sup>1</sup> Voir résolution 55/2.

<sup>2</sup> Voir résolution 60/1.



*Notant* que les moyennes nationales fondées sur des critères tels que le revenu par habitant ne donnent pas toujours une idée exacte des particularités et des besoins réels des pays à revenu intermédiaire en matière de développement, et consciente du fait que ces pays présentent des caractéristiques très diverses,

*Préoccupée* par le fait que, malgré les résultats obtenus et les efforts entrepris par les pays à revenu intermédiaire, un grand nombre de personnes continuent de vivre dans la pauvreté et les inégalités persistent,

*Consciente* qu'il faut appuyer les mesures prises par les pays à revenu intermédiaire pour surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés,

*Sachant* que les pays à revenu intermédiaire sont vulnérables aux chocs extérieurs,

*Sachant également* que la crise financière et économique mondiale actuelle a des effets négatifs sur les efforts de développement des pays à revenu intermédiaire et constatant que ces effets pourraient compromettre bon nombre des acquis enregistrés en matière de développement ces dernières années, dont la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

*Notant avec une vive préoccupation* que certains pays à revenu intermédiaire sont très endettés et qu'ils pourraient, de ce fait, tomber dans les affres du surendettement, en particulier du fait de la crise financière et économique mondiale actuelle,

*Constatant* que le changement climatique constitue l'un des obstacles aux efforts de développement des pays à revenu intermédiaire,

*Prenant note* des textes issus des conférences internationales sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire tenues à Madrid<sup>3</sup>, en El Salvador<sup>4</sup> et à Windhoek<sup>5</sup> ainsi que de la conférence régionale sur l'accroissement de la compétitivité des pays à revenu intermédiaire en Afrique, tenue au Caire<sup>6</sup>,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général<sup>7</sup>;

2. *Constate* que les pays à revenu intermédiaire continuent à se heurter à d'énormes difficultés dans les efforts qu'ils déploient pour atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et, à cet égard, souligne qu'il importe de fournir un appui international, sous diverses formes, qui soit conforme aux priorités et aux politiques de développement nationales pour répondre aux besoins de développement de ces pays;

3. *Prend note* des efforts déployés et des succès remportés par un grand nombre de pays à revenu intermédiaire dans la lutte contre la pauvreté et la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international,

---

<sup>3</sup> Voir A/62/71-E/2007/46.

<sup>4</sup> Voir A/62/483-E/2007/90.

<sup>5</sup> Voir A/C.2/63/3.

<sup>6</sup> Tenue les 11 et 12 mars 2008 pour déterminer comment la Banque mondiale et la Banque africaine de développement pourraient mieux adapter leurs services aux besoins des pays à revenu intermédiaire en Afrique.

<sup>7</sup> A/64/253.

notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que de leur importante contribution au développement et à la stabilité économique, aux échelons mondial et régional;

4. *Constate* la solidarité dont font preuve les pays à revenu intermédiaire envers d'autres pays en développement en vue d'appuyer leurs efforts de développement, notamment dans le contexte de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire;

5. *Invite* les organismes des Nations Unies œuvrant pour le développement à accroître leur appui aux pays à revenu intermédiaire et à améliorer la coordination et les échanges de données d'expérience dans ce domaine avec les autres organisations internationales, les institutions financières internationales et les organisations régionales ainsi qu'à aligner plus étroitement la programmation de leurs activités sur les stratégies nationales de développement tout en axant les efforts sur des besoins particuliers – actuels ou nouveaux – des pays à revenu intermédiaire;

6. *Invite* la communauté internationale, y compris les institutions financières internationales, à accroître son appui aux efforts de développement des pays à revenu intermédiaire au moyen d'une assistance technique ciblée et substantielle, compte tenu des priorités et des politiques de développement nationales, à favoriser la mise en place de nouveaux partenariats et mécanismes de coopération, dont des arrangements bilatéraux, et à œuvrer dans le cadre des instances multilatérales, régionales et internationales compétentes pour appuyer les stratégies nationales de développement;

7. *Demande* à la communauté internationale de prendre immédiatement des mesures pour remédier aux nouvelles difficultés que la crise économique et financière actuelle a imposées aux pays à revenu intermédiaire;

8. *Souligne* qu'il faut poursuivre les efforts pour assurer la viabilité de la dette des pays à revenu intermédiaire de façon à éviter une crise de l'endettement et, à cet égard, insiste sur la nécessité d'adopter des politiques coordonnées propres à favoriser le financement par emprunt, l'allégement de la dette et la restructuration de la dette;

9. *Engage* les pays développés à aider les pays à revenu intermédiaire, grâce à un apport de ressources, au transfert de technologie et au renforcement des capacités, à surmonter leurs problèmes de développement, y compris ceux posés par le changement climatique;

10. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre, à sa soixante-cinquième session, un rapport sur l'application de la présente résolution et décide d'inscrire à son ordre du jour provisoire, au titre de la question intitulée « Mondialisation et interdépendance », une question subsidiaire intitulée « Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire ».